



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 11 juin 2026**

**RAPPORT N° 21/2026
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande de crédit complémentaire de CHF 599'000.—/TTC
pour financer les études du projet de réaménagement
de la Place du Marché**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le **préavis N° 21/2026** intitulé « **Demande de crédit complémentaire de CHF 599'000.—/TTC pour financer les études du projet de réaménagement de la Place du Marché** », déposé à la séance du Conseil communal du 7 mai 2026 s'est réunie le **11 mai 2026 à 18h30, en salle 6 de l'Hôtel de Ville.**

Elle était composée des personnes suivantes :

Présidente-rapportrice :

PLR	Mme	Sarah Tobler
-----	-----	--------------

Membres :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
da.	Mme	Sabrina Berrocal	X		
UDC	Mme	Yvette Bonjour	X		
da.	M.	Alain Gonthier	X		
Verts	Mme	Koya Hofstetter	X		
da.	Mme	Sandra Jamet	X		
PLR	M.	Jean-Daniel Légeret	X		
PS	M.	Vincent Matthys	X		
VL	M.	Stéphan Molliat	X		
PLR	M.	Rolf Schweizer	X		
LCVL	M.	Mattia Vidoz	X		
Verts	Mme	Valérie Zonca	X		
EAV					

Suppléant·e·s :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e

La Municipalité était représentée par :

- Monsieur Yvan Luccarini, Municipal, yvan.luccarini@vevey.ch ;
- Monsieur Vincent Imhof, Municipal, vincent.imhof@vevey.ch ;
- Monsieur Antoine Dormond, Municipal, antoine.dormond@vevey.ch

Le service était représenté par :

- Monsieur David Conde, chef de service TRA
- Monsieur Alessandro Sfameni, adjoint au chef de service
- Monsieur Samuel Vurpillod, chef de projet
- Monsieur Grégoire Martin, responsable du secteur Espaces verts
- Monsieur Bastien Schobinger, responsable du secteur Infrastructure
- Monsieur Julien Cainne, chef de service URB
- Monsieur Boris Abbet, adjoint URB

Mandataires :

- Monsieur Aleksander Dordevic, ingénieur électricien auprès de CICE

1. INTRODUCTION

La Présidente indique qu'une unique commission, réunie ce soir, examine les Préavis Nos 20/2026 et 21/2026. Toutefois, deux rapports seront formellement écrits et remis au Conseil communal. Afin de faciliter la compréhension de tous, le rapport sur le Préavis 20/2026 sera considéré comme « principal » puisqu'il n'est pas aisé de séparer les interventions entre le crédit d'ouvrage et le crédit d'étude, les deux objets étant étroitement liés.

Le présent rapport sur le Préavis 21/2026 doit ainsi être considéré comme secondaire. L'ensemble des discussions et questions sont retranscrites dans le rapport principal sur le préavis No 20/2026. Seuls les quelques éléments liés purement au crédit d'étude sont ici rapportés.

2. DISCUSSION

MM. Dormond, Conde et Abbet procèdent à une présentation du crédit d'étude et des différents éléments financiers, soit en premier lieu l'évolution des honoraires des différents mandataires ainsi que d'autres frais d'études non prévus :

- Ingénieur civil : celui-ci a trois mandats principaux, soit le MEP, l'étude et les infrastructures souterraines. Les conteneurs enterrés n'étaient pas prévus initialement et cela a engendré des honoraires supplémentaires.
- Ingénieurs mobilité : Il y a eu de nombreux ajustements, notamment suite au passage de la ligne de bus 215 sur la place.
- Ingénieurs électriciens : les honoraires supplémentaires concernent principalement le nouvel appel d'offres, suite à l'annulation du marché (projet non viable).
- Ateliers « organisation du marché » : moins de prestations ont été effectuées du fait de la pandémie.
- Prototypage et aménagements provisoires : une réorganisation de la place a été faite après la Fête des vigneron à la suite d'une demande du Conseil communal. Une organisation provisoire a été mise en place.

M. Conde donne également des explications quant aux prestations non-prévues au crédit d'étude initial :

- Assainissement des infrastructures souterraines : l'étude du sous-sol n'avait étonnamment pas été prévue initialement. Il a toutefois semblé peu approprié de refaire du neuf sans examiner et refaire le sous-sol.
- Assainissement du sous-sol du bâtiment Grande Place 5 : il s'agit du local principal des tableaux électriques. Il était impératif d'étudier le seul point d'introduction électrique, sis sous le restaurant Bla Bla. Or, cela n'avait pas été prévu ou étudié dans le cadre du projet 2021.

Un commissaire demande si le crédit d'étude contient l'ensemble des éléments prévus au crédit d'ouvrage (P20/2026).

Le crédit d'étude contient l'ensemble des études nécessaires à la réalisation du crédit d'ouvrage supplémentaire. Une bonne partie des études ont déjà été réalisées, en même temps que les modifications et adaptations du projet. La plupart des montants sont déjà engagés et il s'agit en réalité plus d'une régularisation.

3. VOTE

Détermination de la Commission de l'environnement et de l'énergie :

La commission n'a pas souhaité se prononcer sur ce préavis.

Détermination de la Commission des finances :

La Commission des finances s'est déterminée par 6 voix pour, 2 contre et 2 abstentions quant à ses conclusions.

Délibérations de la commission ad hoc :

La commission ad hoc passe au vote des conclusions du préavis N°21/2026, comme suit :

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 1

4. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 21/2026, du 27 avril 2026, concernant la demande de crédit complémentaire de CHF 599'000.—/ TTC pour financer les études du projet de réaménagement de la Place du Marché

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 599'000.—/TTC pour financer les études complémentaires du projet de réaménagement de la Place du Marché ;
2. de financer cette dépense, imputée sur le compte de bilan dédié « Investissements du patrimoine administratif », par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026;
3. d'amortir cette dépense de la manière suivante :
 - par un prélèvement en une seule fois d'un montant de CHF 120'000.— sur le compte au bilan N° 9280.11 « Fonds de réserve des égouts » ;
 - par un amortissement annuel de CHF 47'900.— pendant 10 ans.

Pour la commission ad hoc
La Présidente rapportrice

Sarah Tobler

Séance terminée à 21h30

Rapport validé le 26 mai 2026.